



Association Blésoise  
des Jardins Familiaux



## **CONDITIONS D'INSCRIPTIONS 2025**

*(Terrain avec fourniture d'eau par compteur individuel)*

**Blois nord : FRILEUSE, NOZILLETTE, MONTESQUIEU, PINCONNIERE, LES CHÊNES, PICARDIERE, Jean REBOURS**

**Blois sud : SANITAS, Jacques BÉNARD - EPERON - MÉTAIRIES**

**Droit d'Entrée** : 10€ versé une seule fois, à l'inscription.

**Dépôt de garantie** : 100€ restitué lors du départ du jardin, lorsque les lieux ont été rendus propres et la clé de l'abri (pour ceux qui en dispose et état des lieux établi en sortie) déposée chez le délégué responsable du groupe. Récépissé à faire émarger par ce dernier.

**Contribution annuelle à l'entretien du jardin** : 25€ du 1er janvier au 31 décembre, renouvelable suivant notation. La première contribution est restituée au départ du jardin, dans les mêmes conditions que le dépôt de garantie.

**Redevance annuelle** : 100€ pour un grand jardin ou 60€ pour un jardinet du 1er janvier au 31 Décembre.

**Redevance réduite si contrat tardif** : prorata à partir de mois du 01 avril de l'année.

**Adhésion annuelle obligatoire à l'association** : 10€ (ou 22€ avec l'abonnement trimestriel à la revue « Jardin familial »).

**Tarif eau** : 2€50 /m3 + frais d'adduction d'eau 5€

Soit à l'inscription, la somme de : 245€ pour un grand jardin ou 205€ pour un jardinet (possibilité de régler la 1ère facture en 3 fois, sur les 3 mois suivants, par chèque ou espèces). La redevance doit être intégralement réglée au 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours.

Lors de l'établissement des factures au 1er janvier **l'année suivante**, il vous sera facturé la consommation d'eau relevée à votre compteur individuel par le délégué du groupe, l'adhésion annuelle avec ou sans la revue, la redevance du jardin et la contribution à l'entretien de 25€ suivant la **notation** de l'année précédente.

***Si le compteur et/ou le robinet sont détériorés, leur remplacement est à la charge du jardinier. Il est interdit de retirer les compteurs d'eau pendant la saison hivernale.***

**Mise à niveau de notre tarif « redevance » par rapport à l'évolution de l'indice des loyers de 2.47% selon l'INSEE depuis le 3<sup>ième</sup> trimestre 2023.**